

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2810

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Carré de Soie - Pôle de loisirs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet du pôle de loisirs du Carré de Soie mis en œuvre par la société Altarea est entré dans une phase active avec le dépôt du permis de construire en janvier 2005. Cette année doit permettre d'obtenir les différentes autorisations administratives : Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) pour les commerces et le cinéma et permis de construire permettant un début de chantier au printemps 2006.

La promesse de vente signée avec la société Altarea à l'automne 2004 (bureau délibératif du 22 novembre 2004) comporte une série de conditions suspensives ou d'obligations de faire à la charge des deux parties. A ce titre, sont prévus à la charge de la Communauté le nettoyage, la dépollution et les modifications de réseaux des terrains objets de la promesse. Le coût global prévisionnel de ces travaux est de 600 000 € TTC.

Compte tenu du planning évoqué ci-dessus, il convient que ces travaux soient engagés à l'automne 2005.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 16 mai 2005 et du bureau restreint le 30 mai 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement des travaux de nettoyage, dépollution et modifications de réseaux des terrains sous compromis de vente à la société Altarea, pour un coût total prévisionnel de 600 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée les 18 mars 2002 et 19 mai 2003 pour l'opération n° 485 - Vaulx en Velin-Villeurbanne : pôle de loisirs est complétée pour un montant de 600 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 400 000 € en 2005
- 200 000 € en 2006

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,